



Boulogne, le 30 mars 2022

**NEXTEAM SERVICES**  
Monsieur CHRISTOPHE MAURY  
7 IMPASSE LAFEUILLERAIE  
31140 LAUNAGUET

**Réf - Numéro de dossier : CN\_2021\_03487**

**Objet :** Demande de certification initiale - Attribution de la Certification et envoi du certificat CNQ

Monsieur CHRISTOPHE MAURY,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'issue du Comité de Certification qui s'est réuni le 29/03/2022, je vous accorde la certification CNQ. Vous trouverez, en pièce jointe, votre certificat.

Cette certification est valable 3 ans soit jusqu'au 28/03/2025.

Elle atteste de la qualité des prestations dispensées par votre organisme.

Durant cette période, nous vous rappelons que vous devez porter à notre connaissance, dans les meilleurs délais, toute information relative à des changements majeurs qui surviendraient au sein de votre structure.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez, et restons bien entendu à votre disposition pour toute information.

Veillez recevoir, Monsieur CHRISTOPHE MAURY, l'assurance de notre considération distinguée.

Catherine TERRIEN  
Directrice générale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Terrien', written in a cursive style.

Ouahiba ZAIDI  
Chargée de mission

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ouahiba Zaidi', written in a cursive style.

# Certificat

## des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N° 2203\_CN\_03487 - V.1

Début de validité de la certification : 29/03/2022

Echéance de la certification : 28/03/2025

ISQ certifie que

**NEXTEAM SERVICES**  
**Numéro de Déclaration d'activité : 76311090531**  
**7 IMPASSE LAFEUILLERAIE 31140 LAUNAGUET**  
**SIRET : 51022606100016 NAF : 4669B**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 30 décembre 2021 prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ, version en vigueur

**Pour la catégorie d'actions concourant au développement des compétences suivantes :**

- Les actions de formation

**Et pour le site suivant :**

NEXTEAM SERVICES - 7 IMPASSE LAFEUILLERAIE 31140 LAUNAGUET

Pierre PARIENTE  
Président de l'ISQ

